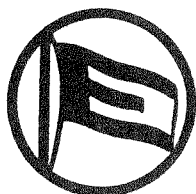


# MOUVEMENT EUROPEEN



---

RAPPORT INTRODUCTIF  
A LA SECTION III

*Technologie — Recherche — Université*

A. P. OELE

---

CONGRES DE L'EUROPE

BONN - BUNDESHAUS  
12 - 13 mai 1972

III

# MOUVEMENT EUROPEEN

## Présidents d'honneur :

† Léon BLUM, † Alcide de GASPERI,  
† Robert SCHUMAN, † Sir Winston CHURCHILL, † Konrad ADENAUER,  
Harold MACMILLAN, Jean MONNET, Paul-Henri SPAAK.

---

## COMITE EXECUTIF.

Président : Prof. Dr. Walter HALLSTEIN.  
Vice-Président : M. Gaston DEFFERRE.  
Trésorier : M. Theo LEFEVRE.  
Secrétaire général : M. Robert van SCHENDEL.  
Membres : MM. The Rt. Hon. Lord HARLECH,  
J. H. C. MOLENAAR,  
Prof. Giuseppe PETRILLI,  
M. Maurice FAURE.

## COMITE DIRECTEUR.

MM. André ALERS,	MM. Gérard JAQUET,
Dr. C. BERKHOUWER,	Otto KRANZLMAYR,
Dr. Angelo BERNASSOLA,	Rodolfo LLOPIS,
Mathias BERNS,	Dr. Ernst MAJONICA,
P. J. BLAISSE,	Dr. Karl MOMMER,
Comte BOËL,	Franco NOBILI,
Dr. Léon BOUTBIEN,	Dr. F. C. von OPPENHEIM,
Pierre CABUY,	Alain POHER,
Arthur CALTEUX,	Théo RASSCHAERT,
Auguste COOL,	Jean REY,
Dr. Enzo DALLA CHIESA,	Raymond RIFFLET,
Fernand DEHOUSSE,	The Rt. Hon. Duncan SANDYS,
Gerhard EICKHORN,	Prof. Umberto SERAFINI,
Jacques ENOCK,	Pierre SUDREAU,
Emilio GABAGLIO,	Prof. Virgil VENIAMIN,
Lord GLADWYN,	André VOISIN,
Etienne HIRSCH,	Dr. Max WEISGLAS.

---

## SECRETARIAT GENERAL :

1000 BRUXELLES, rue Duquesnoy, 14.

LA TECHNOLOGIE ET LA SCIENCE COMME INSTRUMENTS DE LA  
REALISATION D'UNE EUROPE UNIFIEE; UN PLAN PAR ETAPES

Dr. Ir. A.P. OELE.

1. La technologie, source d'innovation et de croissance

Depuis le milieu de l'année 50, l'Europe occidentale connaît une croissance économique d'une durée et d'une ampleur jusqu'alors inconnues, qui est due à la conjonction favorable de plusieurs secteurs. Un rôle décisif a été joué à cet égard par la stabilité des échanges mondiaux après la guerre et par la création du marché commun de la Communauté européenne. Ce ne sont toutefois pas les seuls facteurs qui ont contribué au bien-être matériel. En effet, l'accélération du développement technique a également eu son importance, qui s'est encore agrandie ces dernières années après que les impulsions initiales nées de l'agrandissement du marché se sont quelque peu atténuées. L'élargissement du marché a favorisé la productivité par la spécialisation et les agrandissements d'échelle.

Il semblerait que dans un certain nombre de secteurs industriels, cette évolution vers la spécialisation et l'agrandissement d'échelle se soit légèrement ralentie. La tendance au gigantisme des unités de production dans les secteurs chimiques et sidérurgiques, par exemple, est enlisée pour l'instant dans les excédents de capacités. Le mouvement de réorganisation observé dans les entreprises et la diminution des opérations de fusion laissent entrevoir que nous entrons dans une nouvelle phase de l'économie européenne. Les experts assurent que la poursuite de la croissance sera encore déterminée davantage par les progrès de la technologie et la mise au point de produits nouveaux. Cela met en lumière l'importance croissante de l'innovation.

2. Les éléments de l'innovation

A la réflexion, le procès d'innovation apparaît assez complexe. Il se déroule dans un système dont les divers éléments doivent être adaptés les uns aux autres pour que le processus d'innovation puisse être optimisé.

On a entrepris d'étudier ce système au cours des années 60, lorsqu'on éprouvait les appréhensions les plus vives concernant le fossé technologique et l'avance des Etats-Unis dans le domaine des techniques nouvelles. Le débat sur les causes du retard de l'Europe a clairement montré que les divers éléments de l'innovation constituaient les maillons d'une chaîne, dont les principaux sont l'enseignement, les échanges de connaissances, la recherche fondamentale, la qualité de la direction des entreprises et de laboratoires, les techniques de marketing et, enfin, la politique industrielle des pouvoirs publics.

Le système de l'innovation obéit à la loi du minimum. Lorsque l'un de ses facteurs est minimal, le rythme de l'innovation sera déterminé par ce minimum. De même que la croissance d'une plante est limitée, selon la loi de Liebig, par le facteur minimal (p. ex. l'apport de matières nutritives minérales), de même, la naissance d'un nouveau produit technologique peut être entravée par exemple par l'absence d'une recherche orientée dans les entreprises.

### 3. Coordination insuffisante entre la politique scientifique et la politique industrielle

Les tentatives entreprises pour parvenir au niveau national à une optimisation de l'innovation grâce à une politique mieux orientée en matière de science et de technologie, ne se sont révélées que partiellement efficaces. Dans de nombreux cas, l'aide financière qui devait être accordée par les gouvernements est apparue supérieure aux prévisions. Par définition, les pouvoirs publics n'étaient pas disposés à garantir un financement continu sur base pluriannuelle étant donné les déboires parfois inévitables subis lors de la mise au point de ces projets, de telle sorte qu'on s'est inévitablement heurté à des difficultés.

Il est difficile d'en tenir rigueur aux gouvernements intéressés qui se voient dans l'obligation de fournir également des crédits pour d'autres tâches non moins importantes.

L'OCDE a formulé pendant les années 60 des recommandations très utiles pour faire reconnaître par les gouvernements

L'importance de la recherche scientifique de l'innovation technique en tant qu'objet d'une politique orientée. A la suite de ces recommandations, de nombreux états européens ont lancé une politique en matière de recherche scientifique. Si l'innovation s'est ainsi trouvée encouragée à la base, ses applications industrielles ont donné lieu à des difficultés très grandes, car la politique industrielle nécessaire pour assurer le raccordement de l'innovation à l'industrie faisait défaut ou présentait des lacunes, si bien qu'au cours de la deuxième moitié des années 60, l'accent a été mis davantage sur la politique industrielle nationale.

4. La technologie de pointe pâtit du morcellement existant en Europe et de l'absence d'une politique industrielle européenne

Dès les années 50, on s'est rendu compte en Europe que les crédits à investir dans la "grande" recherche scientifique et la technologie de pointe dépassaient de très loin les possibilités dont disposaient les états européens de petite et moyenne dimensions.

Les organisations intergouvernementales et internationales de recherche et de technologie, qui ont été créées en conséquence, n'ont en fait pas répondu à l'attente. Sans doute ont-elles contribué à alléger les charges par un financement commun, mais elles se sont montrées trop peu adaptables lorsqu'il a fallu opérer des restrictions et des sélections par suite de certains déboires et de changements dans l'optique sociale. Les causes de ces manquements sont maintenant évidentes.

Elles procèdent du cloisonnement et du manque de coordination des missions assignées à ces organisations internationales et à l'absence de précision dans la définition des objectifs dont il est apparu a posteriori que tous les participants ne pouvaient les accepter. Il manquait un cadre de référence pour la gestion sélective indispensable des projets. L'élaboration d'une politique industrielle européenne, qui aurait pu faire fonction d'un tel cadre de référence, reste toujours un voeu pieux. Aussi n'est-il pas surprenant que ce soient précisément les projets axés sur la création de produits nouveaux d'un grand intérêt industriel et commercial

qui aient échoué, alors qu'une entreprise telle que le CERN, dont l'activité se limite à la recherche fondamentale, a pu se maintenir avec succès.

5. L'impasse actuelle est particulièrement nocive à la modernisation du secteur des services collectifs

Ce n'est pas seulement l'absence d'une politique industrielle communautaire qui freine le développement de la technologie européenne, mais aussi la qualité de la gestion des projets.

Il serait injuste de critiquer ceux qui en ont été chargé. En effet, le fait que les états participants déterminent largement l'affectation annuelle des crédits budgétaires et les incertitudes qui en découlent pour l'établissement d'un programme de recherche à long terme, ont fait obstacle à toute action combative et efficace. Dans de telles conditions, il n'est guère étonnant que les états européens ne semblent plus avoir l'énergie nécessaire pour promouvoir en commun de nouvelles technologies, et que ce qui leur reste de dynamisme soit largement consacré à la poursuite des projets déjà mis à exécution.

Des missions urgentes de grande importance sociale, et en particulier dans le secteur des services collectifs, ne reçoivent guère l'attention qu'elles méritent.

6. Les conditions d'une nouvelle conception plus rationnelle

Telle est l'analyse critique, mais objective, de la situation actuelle. Elle n'a rien de nouveau. Les réponses recueillies lors de l'enquête faite par le mouvement européen sur le rôle de la technologie, de la recherche et de l'université, constituent un matériel intéressant où l'on retrouve beaucoup des points de vue indiqués ci-dessus. On retrouve les mêmes réflexions dans les avis et rapports élaborés en préparation de la troisième conférence parlementaire sur la politique scientifique du Conseil de l'Europe à Lausanne. Ces rapports révèlent une volonté de tirer les enseignements des déboires encourus. Il ne faut pas sousestimer les difficultés qui se dessinent à l'horizon. L'accent est mis sur une meilleure appréciation de l'expérience acquise. Il importe de ne se lancer dans de vastes et coûteux projets technologiques que si l'on est

assuré de disposer des ressources budgétaires nécessaires à long terme, compte tenu d'échecs éventuels. Il y a lieu d'exclure à priori tout projet contraire aux intérêts industriels nationaux. De plus, l'organisation des projets demande qu'une grande liberté soit laissée aux hommes de science chargés de leur exécution et de leur gestion. Cela implique nécessairement un transfert partiel de souveraineté nationale par les gouvernements qui participent à leur financement.

#### 7. Propositions de la Commission Européenne

La Commission des Communautés européennes était déjà parvenue à des conclusions analogues. Dans les propositions qu'elle avait publiées fin 1970 concernant la création d'un centre de coordination pour la recherche et le développement européens, l'accent est mis sur le développement parallèle de la coopération, d'une part, en matière de politique industrielle et, d'autre part, en matière de recherche et de technologie. Un comité européen de la recherche et du développement assurerait la coordination nécessaire à cet effet. Seules les tâches qui ne pourraient être réalisées par la mise en commun d'actions nationales, devraient être exécutées à l'aide de ressources communes au niveau supranational dans le cadre d'une agence européenne pour la recherche et le développement. Ces propositions ménagent également à l'Euratom une nouvelle place en tant que centre de recherche autonome pour la définition de normes en vue de certains travaux de contrôle, et de concours à l'agence communautaire.

#### 8. Pas encore de réponse du Conseil de Ministres

Le Conseil de Ministres européen n'a pas encore examiné ces propositions. Après les quelques progrès réalisés en 1971, on a pris la décision d'entreprendre un certain nombre de petits projets préparés par le groupe COST.

Des gouvernements de pays non membres de la Communauté européenne participent à ces projets, qui seront exécutés dans un cadre intergouvernemental, avec une participation "à la carte". Il s'agit de montants relativement modestes. Cet état de chose prouve une nouvelle fois les réticences qui existent actuellement vis-à-vis d'initiatives décisives sur le plan européen. Par ailleurs, l'incertitude qui persiste

quant au programme de recherche de l'Euratom confirme encore les administrations nationales dans leur refus de faire un pas décisif vers la mise en place de structures politiques supranationales adaptées à la technostructure.

9. Il faut davantage qu'une volonté politique des gouvernements nationaux

Pourquoi ce manque de volonté politique ? Bien qu'il ne faille pas sous-estimer l'inertie et l'instinct de préservation des administrations et des centres de décisions nationaux, il paraît trop simpliste de vouloir l'expliquer par l'absence de toute initiative politique en matière de technologie européenne. Les réticences parfaitement compréhensibles à prendre des engagements fermes avant l'entrée de l'Angleterre ne suffisent pas non plus à l'expliquer. Ce serait de la naïveté que de supposer que, dès le début de 1973, la Communauté des Dix relancerait l'activité technologique. Cela demanderait que bien d'autres conditions encore soient remplies.

10. L'analyse de l'OCDE (M. King)

Il est intéressant de lire à ce propos les réflexions de M. King dans son rapport sur la démocratie parlementaire à l'ère scientifique. (Conseil de l'Europe - Troisième conférence Parlement et Science) :

"There is an increased public and parliamentary disquiet concerning the unwanted and damaging side effects of technology, initially most clearly evident through environmental pollution but also in relation to the mechanisation of work and loss of satisfaction in it, as well as the apparent lowering of the quality of life in the cities. In fact, all the problems of social disquiet, from the apparent irrelevance of education, the increasing alienation of individuals and groups within society, and the increase in crime, drug taking and delinquency, all tend to be blamed indirectly on technology or on the society of consumption and waste which it has made possible - and science as the precursor of technology is equally suspect. It is true that these negative influences are not necessarily inherent in science and technology but rather in the objectives to which science is aimed and the way in which technology is planned (or not planned) and managed (or not managed). Be that as it may, science is no longer accepted as a sacred cow : its claims are challenged, its demands for resources much more carefully (but not always wisely) scrutinised than in the past. Many people resent the apparently privileged position of scientists as an apparently elitist



group with technocratic leanings. While it is obviously right that science should be questioned and be forced publicly to justify its demands, there is a real danger that this can go too far. Science and technology have been immensely successful and have made possible the rise of man from subsistence level, have created the resources for the building of prosperous societies, have through medicine, contributed greatly to health and longer life, and the promise they hold for the creation of better societies and the abolition of poverty is enormous. The problem is the essentially political one of how to guide and manage technological progress for the well-being of society, a matter as yet seldom explicitly tackled by governments or debated in parliaments".

#### 11. Le climat de méfiance vis-à-vis de la technologie dans l'opinion publique

L'intérêt pour les problèmes de l'environnement et la sauvegarde de l'équilibre écologique s'accompagnent de critiques de plus en plus vives contre la technologie moderne. Le fait que le dogme du progrès technologique soit de plus en plus mis en doute aux Etats-Unis est un signe des temps. On est encore loin de l'équilibre entre les pôles formés par les communautés de Californie et la chambre de contrôle de la NASA. Il faudrait trouver pour l'Europe une conception plus équilibrée. Il sera extrêmement difficile de convaincre l'opinion publique que la technologie est un instrument, un moyen, et non pas un but auquel doit se soumettre la collectivité. Ce n'est que lorsqu'on aura convaincu les électeurs que la technologie peut être maîtrisée et mise au service de la collectivité, qu'il deviendra possible de prendre de nouveaux engagements au niveau européen. Votre rapporteur estime qu'il faudra dans les prochaines années beaucoup faire pour socialiser la science et la technologie avant de pouvoir surmonter les grandes objections que lui oppose l'opinion. Tant que la technologie restera un monstre sacré et que l'amour qu'on lui portait jadis peut se transformer brusquement en haine, il ne faut pas placer des espoirs excessifs dans les efforts d'innovation, nécessaires en soi, qui vont être entrepris à l'échelle européenne.

#### 12. La fonction sociale de la science et de la technologie

Il est possible de formuler en termes plus politiques cette critique de la collectivité. En effet, la maîtrise de l'innovation est synonyme de puissance. Celle-ci peut se manifester de toute sorte de manière sur le plan économique ou militaire. Elle signifie en tout cas la domination de l'avenir. Ce problème de

la puissance soit également être résolu en vue d'une politique commune. Cela ne nécessite pas seulement une conception de la politique industrielle qui soit acceptable pour tous les partenaires, mais les conséquences sociales de cette politique technologique et industrielle doivent elles aussi être acceptables pour tous.

### 13. Principales conditions d'une politique technologique efficace pour l'Europe

Si l'on considère l'analyse faite ci-dessus des causes de l'impasse où se trouve la politique technologique, il est permis de tirer les conclusions suivantes au sujet des conditions qui doivent être réunies en vue d'une relance de la coopération européenne dans ce domaine.

a) Les projets d'intérêt industriel et social doivent être soumis à un contrôle parlementaire plus rigoureux qu'auparavant avant de pouvoir mener une existence plus ou moins autonome. Aux stades ultérieurs, il doit rester également possible d'exercer un contrôle démocratique sur les résultats de la recherche. C'est là une raison de plus pour développer la Communauté européenne, et surtout pour étendre les compétences du Parlement européen.

b) Il est exclu que les structures nécessaires à l'innovation au niveau européen puissent être mises en place à bref délai. Il convient d'élaborer un plan par étapes pour parvenir au but recherché et il faudra pour ce faire tenter de mettre la coopération technologique européenne au service d'une meilleure compréhension des aspects sociaux positifs de la recherche scientifique et technologique.

c) Le choix des nouveaux projets devra davantage tenir compte des objectifs propres à répondre aux aspirations sociales des masses. Ce n'est qu'au moment où l'on aura montré à l'opinion que les nouvelles technologies ouvrent des possibilités illimitées pour combler toutes sortes de lacunes dans le bien-être, que l'on sera disposé à faire de nouveaux sacrifices pour ces techniques. La gestion du milieu devra inspirer autant le développement technologique que la politique industrielle.

#### 14. La démocratisation : perspectives sociales et politiques

Maintenant que la société ressent de plus en plus l'influence considérable et souvent autonome de la science et de ses applications, on aspire davantage à maîtriser la recherche dans le sens d'une intégration à nos connaissances techniques au profit du progrès social. L'expression anglaise "policy for science and science for policy" résume adéquatement cette aspiration. Les nouveaux développements exigent une politique mieux orientée, mais inversement, la science doit jouer davantage dans l'élaboration de la politique. Si l'on ne veut pas violer les principes fondamentaux de la démocratie, il faudra soumettre à la sanction parlementaire les objectifs formulés pour et par la science et ceux-ci devront pouvoir faire l'objet de débats et d'appréciations publics. Ce ne sera pas facile. En dépit des progrès accomplis ces dernières années dans ce sens, les procédures nécessaires sont encore peu développées. On trouve encore beaucoup de lacunes, aussi bien du point de vue de la démocratisation "sociale", qui intéresse les hommes de science et les technologues eux-mêmes à la signification sociale et aux options sociales de leurs travaux, que dans la démocratisation "politique" par laquelle les représentants démocratiques et les parlementaires prennent position sur les travaux de recherche des projets de développement. Les raisons en sont très diverses.

Les principales tiennent à un manque d'ouverture, à une connaissance insuffisante des conséquences sociales et des coûts de certains projets, et surtout aussi souvent à l'absence d'un budget scientifique qui fixe à long terme les options et les engagements. Il convient de combler ces lacunes si l'on veut parvenir à un contrôle et une prise de décision démocratiques satisfaisants.

#### 15. Insuffisance du contrôle parlementaire des projets transnationaux

Dans plusieurs parlements nationaux, des efforts ont été entrepris avec un succès divers pour parer aux carences indiquées plus haut. Il faut reconnaître que les parlements peuvent eux-mêmes faire beaucoup pour étendre leur influence sur l'activité de la recherche scientifique. Un dialogue régulier avec les chercheurs et les experts sur les projets d'une grande

importance sociale et des débats publics sur les implications à long terme du budget scientifique peuvent largement contribuer à rétablir la confiance entre les citoyens, leurs représentants et les hommes de science et technologues. Bien que la situation soit encore loin d'être parfaite au niveau national, les possibilités d'amélioration existent. Au niveau international en revanche, ces possibilités sont malheureusement extrêmement faibles. Les projets intergouvernementaux échappent pratiquement à tout contrôle. La cogestion est pratiquement inexistante. La situation de l'Euratom en est un exemple frappant. Depuis la fin de 1967, le Parlement européen insiste pour obtenir un budget plus équilibré axé sur un programme de recherche pluriannuel valable. Bien que le traité de Rome exige l'adoption d'un tel programme pour l'Euratom, il n'est toujours pas arrêté à l'heure actuelle. On devine quelles ont été pour cette organisation les conséquences de ce malaise qui persiste depuis cinq années.

16. On demande des analyses prévisionnelles plus nombreuses et plus cohérentes

L'approfondissement de la coopération européenne entreprise maintenant offre en principe la possibilité d'aboutir aussi à une situation plus démocratique sur le plan européen. Pour ce faire, les différents projets doivent être jugés dans le contexte global de l'évolution sociale et de l'influence des facteurs technologiques dans cette évolution. Pour en connaître la trame, il faut disposer des projections nécessaires, lesquelles sont dès à présent effectuées pour un certain nombre de secteurs. Il existe des informations intéressantes sur l'évolution prévisible de la production d'électricité, de l'énergie nucléaire, de l'aéronautique, de la navigation spatiale, de l'informatique et des transports terrestres. Si l'on considère ces diverses études sectorielles séparément, on est conduit à penser qu'elles sont en fait des "self-fulfilling prophesies". Si l'on additionne les différents desiderata et prévisions, il est évident qu'ils imposent des exigences excessives à la collectivité. C'est pourquoi ces études sectorielles doivent être contrôlées à l'aide d'un modèle plus cohérent et plus systématique de l'évolution sociale future. Un tel modèle doit tout d'abord être

cohérent et il doit aussi être compatible avec les aspirations justifiées concernant la qualité du milieu et à la qualité de la vie collective. L'élaboration d'un modèle de ce genre est particulièrement malaisée, mais les techniques modernes peuvent offrir des solutions dans ce domaine. Un pas a récemment été franchi dans la bonne voie sous les auspices du "Club de Rome" lors de la publication des modèles mondiaux de Forrester et Meadows.

17. Un forum européen pour l'appréciation des options et des résultats de la futurologie

Maintenant que les économies des pays d'Europe occidentale évoluent vers une intégration toujours plus poussée, il devient judicieux de faire effectuer ces études prospectives dans un cadre européen. Elles devront évidemment être assurées par des experts qui ne devront pas se limiter à des analyses sectorielles. Une étude prospective plus globale de la collectivité industrielle européenne et de ses options est devenue indispensable. Parmi les diverses institutions européennes existantes, il semble que ce soit le Parlement européen qui soit le mieux placé pour veiller que de telles études soient entreprises. Une telle recherche offre la possibilité dans le choix plus responsable des projets de recherche d'intérêts collectifs. C'est précisément parce que cette appréciation peut être fondée sur une certaine connaissance des limites et des possibilités des ressources européennes communes, qu'il y a lieu de corriger les erreurs commises dans un passé, où l'on avait surestimé l'intérêt et les capacités d'un certain nombre de projets isolés. Un deuxième avantage peut-être encore plus grand de cette approche européenne fondamentale serait de réduire à des proportions raisonnables l'élément de la capacité concurrentielle nationale. Les critères du progrès social peuvent recevoir plus de poids que dans le passé.

18. Un plan par étapes pour la réalisation d'une politique européenne commune

Il s'écoulera évidemment plusieurs années avant que ces études respectives puissent être réalisées efficacement et appliquées au niveau européen. Il s'écoulera encore plus de temps

avant que les projets retenus grâce à ces études puissent être financés par des ressources communautaires. De même que l'union économique et monétaire ne peut être mise en place en deux ou trois ans, de même, il faudra franchir un certain nombre d'étapes avant d'aboutir à une politique européenne de la recherche qui soit plus équilibrée, plus démocratique et plus sociale. Il existe un lien évident entre celle-ci et la réalisation de l'union économique et monétaire. Mais cela n'implique pas que cette union débouche automatiquement sur une communauté européenne de la science et de la technologie.

Il faut cependant prendre certaines initiatives dans le sens d'une communauté technologique si l'on veut ne pas entraver le développement de l'union économique. En effet, cette dernière exige une solidarité européenne très étroite, qui doit s'exprimer par la politique régionale et par l'élimination des retards régionaux. Il faudra, pour ce faire, une politique industrielle commune dans certains secteurs. Des moyens technologiques et scientifiques devront être disponibles pour réaliser des innovations permettant la répartition des implantations industrielles et la modernisation des régions à structure industrielle vieillie. Le contrôle et le rôle du Parlement européen devront être sensiblement renforcés, surtout dans le secteur du développement et de la programmation économiques, si l'on veut que l'union économique soit viable. Le facteur de la recherche et du développement devra être appelé à jouer un rôle grandissant dans cette programmation à moyen terme. Il s'en suit que le parachèvement de l'union économique impliquera aussi le franchissement d'étapes importantes sur la voie conduisant à une politique industrielle et à une politique de la recherche communautaire. Pour que cela devienne possible, il faudra définir un plan par étapes en vue de la réalisation d'une politique commune en matière de recherche et de technologie.

#### 19. La relation avec l'union économique et monétaire

Il est tentant de formuler ici quelques suggestions pour un tel plan par étapes, et un certain nombre de propositions sont formulées dans les trois paragraphes suivants. Elles s'articulent en un plan à trois étapes, chacune de cinq années

années au plus. Ces propositions tiennent compte des organisations transnationales existant dans le secteur de la recherche et de la technologie. Le calendrier a été choisi de telle manière que les mesures indiquées pour les deux premières étapes puissent être prises au cours de l'achèvement de l'union économique et monétaire. Ces propositions ne prétendent pas présenter un plan complet par étapes, car celui-ci demanderait davantage de recherches et surtout un débat politique plus approfondi.

20. Première étape :

- 1.1 Consultations régulières entre les ministres responsables de la politique scientifique sur la répartition des projets nationaux et transnationaux et sur la mise en commun des moyens pratiques et financiers nécessaires pour l'exécution de cette dernière catégorie de projets.
- 1.2 Création d'un centre chargé de répertorier et d'informer les organismes de recherches intergouvernementaux et transnationaux.
- 1.3. Création d'un institut d'études prospectives et de construction de modèles pour les systèmes sociaux sous l'égide du Parlement européen et de la Commission européenne.
- 1.4 Agrandissement du marché et mobilité accrue des hommes de science européens par la promotion des échanges, par l'élimination des obstacles sociaux et autres à l'intention des chercheurs expérimentés travaillant à l'étranger et par la création d'un système de bourses. Ces diverses mesures s'inspireraient des propositions déjà formulées par le Comité Aigrain.
- 1.5 Adoption d'un programme pluriannuel convenable pour l'Euratom, qui serait chargé aussi de missions ne relevant pas du domaine nucléaire et qui se situeraient, en particulier, dans le domaine de la protection de l'environnement, et reconnaissant à l'Euratom le rôle central d'un institut supranational indépendant de référence pour la fixation des normes en Europe.

21. Deuxième étape :

- 2.1 Transformation du centre d'inventaire et d'information des organisations de recherches intergouvernementales et transnationales en un centre de coordination assisté d'un comité pour la recherche et le développement qui serait adjoint à la Commission européenne.
- 2.2 Rationalisation et intégration aussi poussées que possible des différentes organisations chargées des coûteux travaux de recherche dans les secteurs de pointe, tels que les techniques aérospatiales, l'énergie nucléaire et les télécommunications.
- 2.3 Elaboration d'un budget scientifique européen récapitulatif et descriptif, qui ferait l'objet d'un débat au Parlement Européen.
- 2.4 Consultations régulières des ministres chargés de la politique en matière de recherche et de la politique industrielle, ces politiques étant contrôlées quant à leur compatibilité avec la politique de l'environnement préconisée par la Commission européenne.
- 2.5 Création d'un centre européen pour la recherche pédagogique et l'amélioration des systèmes d'enseignement.
- 2.6 La convocation d'une conférence pour l'utilisation des technologies et l'environnement lors de laquelle les résultats des études futurologiques seraient discutés en présence des parlementaires européens et de nouvelles options formulées compte tenu des développements nouveaux.

22. Troisième étape :

- 3.1 Création d'un conseil pour la technologie, la consommation et le milieu, composé d'hommes de science, de représentants des organisations de consommateurs et de spécialistes de l'environnement.
- 3.2 Transformation d'un budget scientifique récapitulatif en un budget scientifique fixant des options pour les projets européens.



- 3.3 Création d'une agence européenne pour la recherche et le développement chargée de la gestion générale des projets de recherche et de développement incorporés dans le cadre commun, le financement étant à assurer par un fonds qui doit être créé à cet effet.
- 3.4 Octroi au Parlement européen de tous pouvoirs concernant le contrôle et l'approbation des dépenses à engager sous la gestion de l'agence européenne et dans le cadre du fonds pour la recherche et le développement.
- 3.5 Définition d'objectifs communs pour la politique économique à moyen terme sur la base des critères de progrès social empruntés aux études futurologiques. Les problèmes du milieu et l'équilibre du développement technologique industriel, notamment, seront particulièrement pris en compte.

23. La technologie et les sciences sociales doivent être indissociables

Votre rapporteur est conscient que ses propositions sont peu pragmatiques et mettent largement l'accent sur certaines mesures administratives et institutionnelles. Cela s'explique par la nécessité d'intégrer toujours davantage la science et la technologie à un contexte social plus large. C'est pourquoi le présent rapport s'attache particulièrement à la nécessité d'effectuer des études prospectives systématiques et sociales cohérentes en vue de l'appréciation des différents projets en matière de recherches et de technologie.

C'est pourquoi la politique de l'environnement a été citée dans un certain nombre de propositions comme condition d'une politique industrielle et technologique responsable. Les temps sont passés où la promotion des applications scientifiques et techniques était un devoir sacro-saint pour la société. Les hommes politiques doivent s'en tenir ici à une certaine sélection et à certaines limites. Tout d'abord, parce que les ressources financières sont limitées, et en second lieu, parce que les impératifs du milieu et les relations sociales à considérer fixent au développement industriel et technologique certaines limites qui ne peuvent ni ne doivent être franchies impunément. Il faut

une approche en quelque sorte multidisciplinaire. Aussi doit-il s'établir des contacts de plus en plus étroits entre les sciences administratives, les sciences économiques et les disciplines exactes de l'analyse de systèmes et de la futurologie. Il est à regretter que l'Université européenne de Florence qui va maintenant être créée sera encore privée dans les premiers temps de ces contacts interdisciplinaires, qui ont une telle importance pour l'avenir. Sans doute est-il utile d'approfondir les richesses de notre héritage commun par l'étude de l'histoire européenne, mais il est encore beaucoup plus utile de conférer à notre avenir communautaire un contenu plus social, et surtout plus humain, en faisant le lien entre les sciences sociales et les disciplines auxquelles fait appel le développement technologique. Aussi l'entreprise de Florence risque-t-elle d'être une nouvelle occasion manquée.

#### 24. Quelques projets de recherche urgents

Pour conclure ce rapport, nous présenterons encore quelques suggestions concernant les domaines de la recherche où la coopération européenne doit encore être intensifiée à bref délai. Il s'agit d'un certain nombre de questions qui n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient en raison de la confusion qui a sévi sur le front technologique européen. Ce sont avant tout des projets d'un intérêt social immédiat dont la majeure partie relève du secteur public. Nous les citerons ci-après sans observer un ordre particulier.

Dans le secteur des transports publics, il existe un retard considérable en ce qui concerne l'introduction de nouveaux moyens de transport dans les agglomérations urbaines. Les projets de mise en place de trains rapides et ultra-rapides souffrent de l'absence de toute coopération au niveau européen. Dans le secteur des télécommunications, il faut actuellement décider du remplacement des anciennes centrales téléphoniques par des équipements électroniques modernes. Dans ces installations, les ordinateurs et parties d'ordinateurs peuvent être adaptés aux objectifs les plus divers. Il faut une concertation

européenne sur les systèmes à retenir si l'on veut que les communications internationales profitent d'une manière satisfaisante des nouvelles techniques.

Dans le secteur de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire, on se voit dans la nécessité de parvenir à une réglementation rigoureuse en matière de traitement et de manutention des déchets radioactifs, y compris la surveillance des réacteurs épuisés devenus particulièrement radioactifs. Ce problème ne peut être étudié et résolu de façon satisfaisante qu'à l'échelle européenne. On s'efforce maintenant d'arriver à des accords européens dans le cadre de l'Euratom. On ne peut cependant se garder de penser que cette partie peu attrayante, mais néanmoins vitale, des programmes nucléaires n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite du point de vue social.

#### 25. Conclusion

Il serait facile de citer encore des exemples plus nombreux des tâches urgentes qui doivent être entreprises au niveau européen. Ce sont surtout les techniques de sauvegarde de l'environnement qui offrent le plus de points d'attache. Que l'on songe seulement au problème de l'assainissement de nos rivières polluées. Tout cela prouve qu'il importe d'élaborer assez rapidement une politique plus complète et mieux intégrée en vue de l'application de la recherche scientifique et technologique dans la collectivité européenne. Ce n'est que si nous réussissons à mettre nos moyens scientifiques et techniques au service du progrès social que nous permettrons à une nouvelle génération d'Européens de trouver un nouvel équilibre.

## PROJET DE RESOLUTION

Le congrès du Mouvement européen, réuni à Bonn en mai 1972

- ayant entendu les discussions concernant la coopération technologique et la politique en matière de sciences et de recherche ;
- considérant que les moyens manquent surtout au niveau européen de mettre la science et la technologie au service du progrès social ;
- considérant que la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire sera gravement entravée si aucun progrès n'est accompli en ce qui concerne la politique industrielle communautaire qui s'y rattache,

demande aux gouvernements et aux parlements des Etats membres d'élaborer un plan pour la réalisation, par étapes, d'une coopération étroite en matière de science et de technologie ;

demande que le plan prévoie essentiellement :

- une coopération plus étroite au profit des équipements collectifs et de l'amélioration du milieu ;
- une extension du "marché commun" de la recherche et des experts ;
- l'appréciation des propositions d'innovation à l'aide d'études prospectives plus générales analysant les conséquences sociales des projets proposés à l'aide de modèles réalisés grâce aux techniques de l'analyse de systèmes ;
- une élaboration aussi démocratique que possible des décisions par l'octroi d'un droit de regard au Parlement européen et la création d'un comité pour la technologie, le milieu et la consommation, composé de représentants des milieux scientifiques et des organisations de consommateurs ;
- la création d'un centre européen pour la recherche et le développement et d'une agence européenne pour la recherche et le développement en vue de la gestion des projets communautaires.

et passe à l'ordre du jour.

# MOUVEMENT EUROPEEN

## MEMBRES

### ORGANISATIONS EUROPEENNES.

- Association Européenne des Enseignants (AEDE) : Président : M. André ALERS.  
Centre d'Action Européenne Fédéraliste (AEF) : Président : J. H. C. MOLENAAR.  
Conseil des Communes d'Europe (CCE) : Président : M. Henri CRAVATTE.  
Ligue Européenne de Coopération Economique (LECE) : Président : Comte BOËL.  
Mouvement Fédéraliste Européen (MFE) : Président : M. Etienne HIRSCH.  
Mouvement Gauche Européenne (MGE) : Président : Sir Geoffrey de FREITAS.  
Mouvement Libéral pour l'Europe Unie (MLEU) : Président : M. Jean REY.  
Union Européenne des Démocrates Chrétiens (UEDC) : Président : M. Maric RUMOR.  
Union des Résistants pour une Europe Unie (URPE) : Président : Dr. L. BOUTBIEN.  
Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement Européen : Président : H. A. LÜCKER.  
Groupe Libéral du Parlement Européen : Président : Dr. C. BERKHOUWER.  
Groupe Socialiste du Parlement Européen : Président : M. Francis VALS.  
Confédération Européenne du Syndicat Libre dans la Communauté (CISL) :  
Président : M. A. KLOOS.  
Organisation européenne de la C. M. T. (Confédération Mondiale du Travail) :  
Président : M. Auguste COOL.  
Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la C. E. E. (COPA) :  
Président : M. Mathias BERNS.  
Association des Journalistes Européens (AJE) : Président : Prof. Enrico SERRA.  
Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (FIME) :  
Président : Dr. Bruno BUCHWIESER.  
Association Européenne des Cheminots (AEC) : Président : Dr. W. KNAPPEL.

### CONSEILS NATIONAUX.

- République Fédérale d'Allemagne (Président : Dr. Ernst MAJONICA).  
Autriche (Président : Dr. Otto KRANZLMAYR).  
Belgique (Président : M. Theo LEFEVRE).  
Danemark (Président : M. Erhard JACOBSEN).  
Espagne (Président : Don Salvador de MADARIAGA).  
France (Président : M. Pierre SUDREAU).  
Grande-Bretagne (Président : The Rt. Hon. Lord HARLECH).  
Grèce  
Irlande (Président : T. F. O'HIGGINS).  
Italie (Président : Prof. Giuseppe PETRILLI).  
Luxembourg (Président : M. Arthur CALTEUX).  
Malte (Président : Prof. Salvino BUSUTTIL).  
Norvège (Président : M. Svenn STRAY).  
Pays-Bas (Président : M. J. H. C. MOLENAAR).  
Suède (Président : M. Bo MARTINSSON).  
Suisse (Président : M. Willi ROHNER).  
Turquie (Président : Dr. Muhlis ETE).